MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : MC ARETTE
E-mail : motoclubarette@gmail.com
Téléphone : 0670252151
Organisateur technique : Moto club Arette

N° d'épreuve FFM : 608
Date : 19/08/23 et 20/08/2023
Lieu : Lieu dit Roucam 64570 Arette

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Gauzy Pascal	Licence : 79468
Délégué FFM (Président de jury)	Liogier André	Licence : 171369
Membre du Jury	Roche Paul (Arbitre)	Licence : 142107
~~Membre du Jury~~		Licence :
Commissaire technique responsable	Querol Bruno	Licence :
Responsable du chronométrage	MC Arette	Licence : 42649

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Prototype
A partir de 16 ans.
Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Féminines (minimum 5 pilotes)
A partir de 16 ans.
Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.
Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	150 €	6ème	60 €	11ème	20 €	16ème	20 €	21ème	20 €
2ème	125 €	7ème	50 €	12ème	20 €	17ème	20 €	22ème	20 €
3ème	100 €	8ème	40 €	13ème	20 €	18ème	20 €	23ème	20 €
4ème	80 €	9ème	30 €	14ème	20 €	19ème	20 €	24ème	20 €
5ème	70 €	10ème	20 €	15ème	20 €	20ème	20 €	25ème	20 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Pierre Gaillard**

Nombre de secouristes **16**

Hôpital le plus proche ..... **Oloron**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **Lieu dit Roucam**

Adresse ..... **64570 Arette**

Caractéristiques :

Longueur du parcours **230**

Largeur minimum de la piste **6**

Nombre d'OCP* **5**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 10/07/23	DATE : 11/07/23	DATE : 21/07/2023 NUMÉRO : 23/0712
Moto Club D'Arette Hôtel de ville, place des Poilus 64570 Arette	Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine	MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org

Association Moto Club d'Arette
Hôtel de ville d'Arette
Place des poilus 64570 Arette
Tel : 0559341318
Mail :motoclubarette@gmail.com
N° SIRET 83044493100018

PROGRAMME EPREUVE MONTEE IMPOSSIBLE 2023

Samedi 19 Août 2023 :

- 13h à 14h : contrôle technique moto série Verticross
- 14h à 17h : Manches moto série Verticross.

- 16h à 19h : Contrôle technique prototype championnat de France

Dimanche 20 Août 2023 (épreuve championnat de France) :

- 7h30 à 8h00 : Contrôle technique prototype exceptionnel
- 1ère manche : 8h30
- 2ème manche 10h30

REPAS

- 3ème manche : 14h00
- 4ème manche : 16h00
- 5ème manche prototype (si possible)
- 6ème manche prototype (si possible)

- 18h30 : Podium, remise des prix

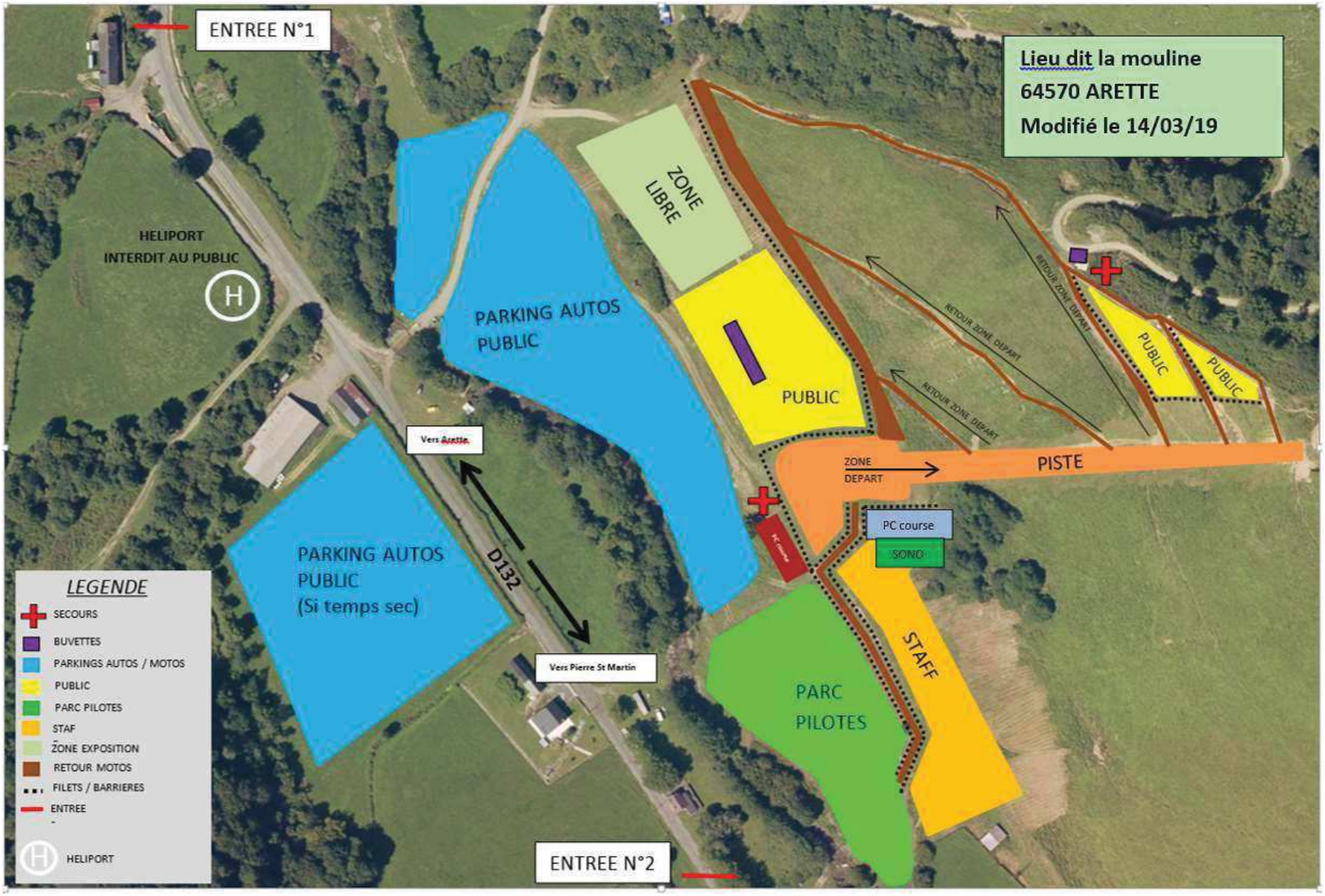
ENTREE N°1
Lieu dit la mouline
64570 ARETTE
Modifié le 14/03/19
HELIPORT
INTERDIT AU PUBLIC
H
ZONE LIBRE
PARKING AUTOS PUBLIC
PUBLIC
RETOUR ZONE DEPART
RETOUR ZONE DEPART
RETOUR ZONE DEPART
PUBLIC
PUBLIC
Vers Arette
ZONE DEPART
PISTE
PC course
SONO
PARKING AUTOS PUBLIC (Si temps sec)
D132
Vers Pierre St Martin
STAFF
PARC PILOTES
ENTREE N°2
LEGENDE
SECOURS
BUVETTES
PARKINGS AUTOS / MOTOS
PUBLIC
PARC PILOTES
STAF
ZONE EXPOSITION
RETOUR MOTOS
FILETS / BARRIERES
ENTREE
HELIPORT